

Termes de Référence

Maintenance du système d'information de la deuxième chance

Objectif:	Renforcement des capacités du Centre National des Technologies en Education (CNTE) et des centres de la deuxième chance pour l'administration et l'utilisation du Système d'Information du Dispositif de de la deuxième chance
Type de contrat:	<input type="checkbox"/> Contrat Individuel <input checked="" type="checkbox"/> Contrat Institutionnel <input type="checkbox"/> Sur la base du LTA
Type de Consultation:	<input checked="" type="checkbox"/> National <input type="checkbox"/> International <input type="checkbox"/> Non applicable
Programme:	Section d'éducation: Output 3.3
Lieu de travail:	CNTE et centres de la Deuxième chance
Durée:	12 mois

1. Contexte et Justification de la consultation :

Les ministères de l'Éducation, des Affaires sociales et de l'Emploi et de la formation professionnelle, ont développé avec le soutien de l'UNICEF un dispositif innovant d'éducation de la deuxième chance. Ce dispositif interministériel, conçu comme une des réponses à la problématique d'abandon scolaire, en complément aux actions de prévention de l'abandon scolaire, coordonnées par le ministère de l'Éducation, offre aux jeunes adolescent(e)s en situation de décrochage scolaire un accompagnement visant à les soutenir pour qu'ils retournent dans l'enseignement ordinaire, rejoignent des programmes de formation professionnelle ou, pour les plus âgés, intègrent le marché du travail.

Le programme de la deuxième chance, actuellement fonctionnel dans trois centres à Tunis (sous la tutelle du ministère de l'éducation), à Kairouan (sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la formation professionnelle), et à l'Ariana (géré par l'association Rafiq), a permis de fournir un accompagnement individualisé à plus de 4500 adolescents de 12 à 18 ans qui ont abandonné l'école ou la formation professionnelle, et propose 2 parcours :

- 1) Un dispositif d'accompagnement et d'orientation, nommé **MA3AK**, qui accueille les adolescents décrocheurs, conduit un diagnostic et propose un suivi personnalisé afin de trouver des solutions à leurs problèmes (santé, social, éducation...), de définir un projet de formation ou d'apprentissage et de les orienter vers les dispositifs sectoriels existants.
- 2) Si l'adolescent a besoin de plus de temps pour construire son projet professionnel et/ou renforcer ses compétences de vie, il pourra bénéficier du dispositif éducatif de remise à niveau, nommé **INTALE9**, qui propose un parcours individualisé, non diplômant, de 6 à 9 mois pour préparer soit un retour à l'école, soit l'accès à une formation professionnelle, soit, une insertion professionnelle directe pour les plus âgés (16+).

L'UNICEF appuie également l'opérationnalisation d'un autre centre à Gabès, sous la tutelle du ministère des Affaires sociales. Il devrait être opérationnel courant le quatrième trimestre de 2024.

Par ailleurs, un arrêté du ministre de l'Éducation du 26 décembre 2022, a été publié au Journal Officiel (JORT) 1444 du 30 décembre 2022 l'habilitant à créer de nouveaux centres de la deuxième chance à Beja, Nabeul et Mehdia.

Parallèlement, les ministères des Affaires sociales, et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle envisagent l'ouverture de centres additionnels.

Dans le cadre du programme de la deuxième chance, les trois ministères ont mis en place un système d'information destiné aux équipes des centres de la deuxième chance. Ce système vise à améliorer la supervision et la gestion des différents aspects des parcours des bénéficiaires. Il permet la saisie et le traitement des actions réalisées dans les parcours MAAK et INTALEK, ainsi que la génération d'indicateurs et de tableaux de bord.

La plateforme est composée de 4 portails :

- 1) **Portail d'administration « PA »** : permet la gestion des ressources (structures, utilisateurs, référence de codification, etc.) et diverses références pédagogiques (cours, compétences, formations, etc.)
- 2) **Portail Guichet Unique « GU »** pour les conseillers du GU: permet le repérage et le signalement , le diagnostic, et l'élaboration du plan d'action pour un bénéficiaire
- 3) **Portail dispositif éducatif « INTALEK »** pour les formateurs des centres de la deuxième chance : permet de suivre le parcours d'un bénéficiaire (formation, activité, immersion professionnelle)
- 4) **Portail de pilotage « BI »** : permet aux utilisateurs habilités d'utiliser ou de créer des tableaux de bord statistiques de pilotage ou d'activité)

La plateforme est hébergée sur le serveur du CNTE, qui est le super administrateur du système d'information de la deuxième chance. Lors de la première phase de développement du système d'information, la version pré prod, les codes sources et le guide d'administrateur ont été transférés au CNTE, et le guide d'utilisateur¹ a été transféré aux trois ministères. Le personnel du CNTE et des deux centres de la deuxième chance à Bab el Khadra et à Kairouan a été formé sur la base de ces guides. Sur le plan technique, la base de données a été développée avec Postgre SQL. Quant au front-end et au back-end, React front-end, DjangoREST framework, ont été respectivement utilisés.

Dans ce contexte, et afin d'assurer l'administration et l'utilisation efficace du Système d'Information par les équipes du CNTE et des centres de la deuxième chance, l'UNICEF, à la demande des ministères, lance une consultation pour recruter une assistance technique externe sous forme de contrat institutionnel avec un cabinet. Ce cabinet sera chargé de la maintenance et de l'amélioration de la plateforme, de l'identification des capacités de transfert de compétences et de la conduite des formations. Cela permettra de renforcer les capacités techniques du CNTE et des services techniques ICT de l'Agence Tunisienne de la Formation Professionnelle (ATFP)/ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle (MEFP) et du ministère des Affaires Sociales (MAS) qui devront par la suite travailler avec les centres sous leur tutelle afin qu'ils deviennent autonomes dans la gestion et la maintenance du système d'information de la deuxième chance.

2. Objectif de la mission et résultats attendus

L'objectif principal de cette consultation est de fournir un appui technique au CNTE ainsi que ATFP/MEFP et MAS afin de renforcer les capacités de son équipe dans la maintenance et l'amélioration du Système d'Information du dispositif de la deuxième chance. Elle vise également à soutenir les équipes des centres de la deuxième chance dans l'utilisation de ce système.

Pour accomplir cette mission, le cabinet devra :

- Assurer la maintenance et la rectification des erreurs/bugs (système, connectivité et code source etc .) survenant au niveau de la plateforme pendant toute la durée du contrat ;

¹ La version pré prod, les guides d'administration et d'utilisateurs, seront fournis au démarrage de l'assistance technique

- Identifier des besoins/compétences pour les formations (CNTE, ATFP/MEFP, MAS, et centres de la deuxième chance) ;
- Préparer et organiser des formations pour améliorer l'administration et l'utilisation du système d'information respectivement par les équipes des CNTE, ATFP/MEFP, MAS et centres de la deuxième chance ;
- Assurer la disponibilité d'une version préprod en ligne du Système d'Information pour effectuer les tests et assurer la formation continue des utilisateurs. Le version préprod doit être hébergée au niveau du data centre du CNTE avec accès public consultable à travers internet.

Les résultats attendus pour chaque lot sont :

- **Résultat 1** : Identification de l'état de l'utilisation du Système d'Information du Dispositif de la Deuxième Chance, ainsi que des besoins/compétences pour une gestion et utilisation efficace du SI respectivement par le CNTE, l'ATFP, le MAS et les centres de la deuxième chance.
- **Résultat 2** : Développement du matériel des formations, identifiées dans le résultat 1, (*modules de formation, PPT, note de cadrage, programme, supports, etc*) pour le CNTE, l'ATFP/MEFP, le MAS et les centres de la deuxième chance.
- **Résultat 3** : Réalisation des formations (Pour la formation avec le CNTE, l'ATFP/MEFP, et le MAS, le nombre total de participants est estimé à 6. Le nombre de formations nécessaires sera identifié après le résultat 1. La formation prévoit être organisé au CNTE. Pour la formation des centres de la deuxième chance, 20 participants par centre seront estimés. Une formation par centre est estimée. La formation prévoit être organisé à chaque centre de la deuxième chance)
- **Résultat 4** : Intégration et mise à jour de la version préprod en ligne du Système d'Information hébergée au CNTE
- **Résultat 5** : Maintenance et Rectification des erreurs/bugs (système, connectivité et code source etc .) survenant au niveau de la plateforme pendant toute la durée du contrat
- **Résultat 6** : Interconnexion de la plateforme avec le système d'information des trois ministères de l'Education, des Affaires Sociales et de l'Emploie et de la Formation Professionnel via des web services pour récupérations des données des bénéficiaires qui fréquentent les différents centres.

3. Responsabilités, tâches et livrables du cabinet :

Tâches	Livrables	Délai
<p><u>Résultat 1 :</u></p> <p>Identification de l'état de l'utilisation du Système d'information ainsi que des besoins/compétences pour une utilisation efficace du SI au niveau des CNTE, ATFP/MEFP, MAS et centres de la deuxième chance</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapport de l'état des lieux et des compétences. avec des recommandations ○ Chronogramme de réalisation des activités de la consultation 	<p>3 semaines après la signature du contrat</p>
<p><u>Résultat 2 :</u></p> <p>Développement du matériel des formations, identifiées dans le résultat 1, (<i>modules de formation, PPT, note de cadrage, programme, supports, etc</i>) pour le CNTE, l'ATFP/MEFP, le MAS et les centres de la deuxième chance,</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Matériel des formations (<i>modules de formation, PPT, note de cadrage, programme, supports, etc</i>) 	<p>5 semaines après la signature du contrat</p>

<p><u>Résultat 3 :</u></p> <p>Réalisation des formations (Pour la formation avec le CNTE, l'ATFP/MEFP, et le MAS, le nombre total de formation est estimé à 6. Les formation sont prévu d'être organisé au CNTE et aux centres de la deuxième chance (Tunis, Kairouan, Gabes ..) ; 20 participants par centre seront estimés. Le contenu des formations couvre la partie utilisation et administration du SI.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports des résultats des formations 	<p>Entre 1^{er} mois 12^{ème} mois</p>
<p><u>Résultat 4 :</u></p> <p>Intégration et mise à jour de la version préprod en ligne du Système d'information hébergé au CNTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ PV signé par CNTE 	<p>12 mois après la signature du contrat</p>
<p><u>Résultat 5 :</u></p> <p>Maintenance et rectification des erreurs/bugs (système, connectivité et code source etc .) survenant au niveau de la plateforme pendant toute la durée du contrat</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Rapports mensuels 	<p>Chaque mois pendant la période du contrat</p>
<p><u>Résultat 6 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Interconnexion de la plateforme avec le système d'information des trois ministères de l'Education, des Affaires Sociales et de l'Emploi et de la Formation Professionnel via des web services pour récupérations des données des bénéficiaires qui fréquentent les différents centres. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ PV signé par ministères des Affaires Sociales et de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 	<p>7^{ème} mois après la signature du contrat</p>

4. Durée, honoraires et lieu de la mission :

Pour les taches mentionnées ci-dessus, le cabinet sera engagé par l'UNICEF pour une durée de 12 mois.

Le paiement sera effectué après la réception des livrables liés aux résultats et la remise d'une facture, comme suit :

- 15 % du montant total payé après approbation par UNICEF et le CNTE du rapport et du chronogramme de réalisation des activités, objet du résultat 1 (à 3 semaine de la signature du contrat)
- 20% du montant total payés après approbation par UNICEF et le CNTE du matériel et des rapports des formations, objet des résultats 2 et 3
- 15% du montant total payé après réception et approbation par UNICEF et le CNTE des 3 rapports mensuels, objet du résultat 5 (à 3^{ème} mois de la signature du contrat)

- 15% du montant total payé après réception et approbation par UNICEF et le CNTE des 3 rapports mensuels, objet du résultat 5 (à 6ème mois de la signature du contrat)
- 15% du montant total payé après réception et approbation par UNICEF et le CNTE des 3 rapports mensuels, objet du résultat 5 (à 9ème mois de la signature du contrat)
- 15% du montant total payé après réception et approbation par UNICEF et le CNTE des 3 rapports mensuels et du PV sur l'intégration et la mise à jour de la version préprod singé par CNTE, objet du résultat 4 et 5 (à 12ème mois de la signature du contrat)
- 5% du montant total payé après réception et approbation de PV signé par deux ministères des Affaires Sociales et de l'Emploi et la Formation Professionnelle (à 7ème mois de la signature du contrat)

La prestation se fera au sein des CNTE, ATFP, MAS et centres de la deuxième chance. Des déplacements dans d'autres régions du pays est possible.

5. Arrangement de travail :

- La préparation des livrables se réalise à domicile.
- Les entretiens et réunions de travail et d'approfondissement avec les équipes du CNTE , les équipes techniques de l'ATFP/MEFP et de MAS, des centres de la deuxième chance, et du COPIL, en présentiel ou en ligne, se planifient en coordination avec la section éducation à l'UNICEF.
- Les formations se réalisent en présentiel.
- Les frais logistiques liés à l'organisation des ateliers (salles de réunion, hébergement des participants, repas et matériel bureautique nécessaire) sont à la charge de l'UNICEF.
- Les frais de voyage et/ou déplacement hors Tunis sont à la charge de l'UNICEF, sont à inclure dans l'offre financière, payables à la confirmation de la mission et réception des factures, conformément à la grille des Nations Unies. L'organisation logistique des voyages/déplacements est par contre à la charge du soumissionnaire.
- Le matériel de travail tel que le laptop, l'internet et le téléphone sont à la charge du soumissionnaire.
- Le soumissionnaire demeure aussi entièrement responsable de toutes les formes d'assurance.
- Les présentations techniques de l'architecture du SI, aussi que les guides des utilisateurs et d'administration sont attachés en annexe.
- Une copie du code source de l'SI aussi que les accès de test vers le SI et le serveur d'hébergement seront partagés par CNTE avec la société sélectionné.

6. Qualifications requises :

Le cabinet doit avoir au moins 5 ans d'expérience dans des projets de développement et de maintenance du système d'information.

Les experts doivent avoir des profils nationaux répondants aux besoins ci-dessus détaillés :

- 1 ingénieur développer et 1 développeurs capables de réaliser toutes les prestations et accomplir les résultats attendus de la mission.

Education

Pour l'ingénieur développer :

- Un Diplôme universitaire niveau minimum bac + 5 ou plus spécialité informatique

Pour le développer :

- Un Diplôme universitaire niveau minimum bac + 4 ou plus spécialité informatique pour le développeur

Expérience

Pour l'ingénieur développer :

- Un minimum de quinze (15) années d'expérience en développement
- Maitrise de Django REST framework, React front-end et Postgre SQL (Base de données)
- Maitrise du langage PHP, Laravel et du SGBD Postgre SQL
- Expérience dans des missions de développement de grand volume
- Expérience Administration Linux Ubuntu Server
- Expérience dans la formation aux utilisateurs finaux et administrateurs

Pour le développeur :

- Un minimum de dix (10) années d'expérience en développement pour le développeur
- Maitrise de Django REST framework, React front-end et Postgre SQL (Base de données)
- Maitrise du langage PHP, Laravel et du SGBD Postgre SQL
- Expérience dans des missions de développement de grand volume
- Expérience Administration Linux Ubuntu Server
- Expérience dans la formation aux utilisateurs finaux et administrateurs

7. Composition du dossier de soumission

La proposition technique doit contenir :

- Une proposition technique décrivant le contexte de la mission et les résultats attendus, les objectifs, la méthodologie et la démarche adoptée, les modalités de travail, le plan d'activités par rapport aux différents résultats attendus avec un chrono indicatif précisant les missions et déplacements proposés sur le terrain et les dates de remise des livrables.
- Une description de la composition de l'équipe d'experts, leur rôles et responsabilités y compris leurs Curriculum Vitae, avec les noms et coordonnées. Les Curriculum Vitae (s) devraient décrire les diplômes dans les disciplines pertinentes en rapport avec la mission, expertise et expérience en matière de réalisation de prestations en milieu scolaire et/ou de santé et/ou des lieux à destination des enfants.
- une présentation générale de l'entreprise (profil, structure), une liste détaillée des projets similaires réalisés (description, durée, technologies utilisées, résultats obtenus), des attestations ou lettres de recommandation de clients.
- La proposition financière doit contenir l'ensemble des frais nécessaires à la production des livrables identifiés ci-dessus, y compris les honoraires des consultants, les frais des transports locaux, les per diem, etc.

8. ÉVALUATION PRELIMINAIRE DES PROPOSITIONS

L'équipe d'évaluation technique effectuera l'évaluation préliminaire pour éliminer les propositions ne respectant pas les critères/exigences obligatoires (passe/Echec), le cas échéant. Les exigences obligatoires sont les suivantes :

Les documents requis pour l'évaluation préliminaire	Résultat
Copie du Registre de Commerce / RNE récent (moins de 3 mois)	Passe / Échec
Attestation de paiement des cotisations CNAM à jour	Passe / Échec
Attestation de non-faillite	Passe / Échec

Les bilans et compte de résultat des deux dernières années (2022-2023)	Passe / Échec
Le formulaire de soumission renseigné, signé et cacheté (Page 3,4,5 du LRPS-25-9195293).	Passe / Échec
Inscrit à l'UNGM - Sinon, les entreprises sont encouragées à s'inscrire sur le lien suivant vers l'UNGM : https://www.ungm.org/Account/Registration	Passe / Échec

Sur la base des documents à l'appui du fournisseur lors de l'évaluation préliminaire, l'équipe technique de l'UNICEF évaluera la proposition technique du fournisseur en utilisant les critères ci-dessous sur le tableau de l'évaluation technique.

9. Evaluation des offres

L'évaluation des offres se fera en deux étapes :

- Evaluation de l'offre technique : les qualifications et compétences du personnel proposé pour cette intervention, et le chronogramme
- Evaluation de l'offre financière

Les propositions offrant les meilleurs rapports qualité-prix d'un point de vue technique et commercial seront recommandées pour approbation. Un comité procédera à l'évaluation des offres et les conclusions de ce comité seront revues par le comité de révision des contrats à l'UNICEF.

Evaluation des offres techniques (80 points)

Le comité d'évaluation examinera et évaluera les soumissions techniques au regard de leur conformité aux termes de référence et à d'autres documents fournis, en faisant application des critères d'évaluation, des sous-critères et du système de points indiqués ci-dessous. Chaque soumission conforme recevra une note technique. Une soumission sera déclarée non conforme à ce stade si elle n'est pas essentiellement conforme à la RFP et, en particulier, aux exigences des termes de référence (TdRs), ce qui signifie également qu'elle n'obtiendra pas la note technique minimale. La note technique minimale est fixée à 56/80.

Aucune modification ne pourra être apportée par l'UNICEF aux critères d'évaluation, aux sous-critères et au système de points indiqués ci-dessous après réception de l'ensemble des soumissions.

L'UNICEF examinera les soumissions afin de s'assurer que l'ensemble des dispositions des conditions générales et des conditions particulières du l'UNICEF auront été acceptées par les soumissionnaires, sans dérogation ou réserve.

Les offres techniques pour chaque lot seront évaluées selon les critères et sous-critères de sélection ci-dessous :

CRITERES D'EVALUATION	SOUS CRITERES D'EVALUATION	Notes	S/T
Expérience de la société dans les projets de développement et de maintenance du system d'information	Société : au moins 5 ans d'expérience Entre 5 et 10 ans d'expérience (2.5 points) Plus de 10 ans d'expérience et plus (5 points)	5	5

Qualification et expérience du personnel du projet	Ingénieur développeur : Entre 15 et 20 ans d'expérience (2.5 points) Plus et 20 ans et plus (5 points)	5	40
	Ingénieur développeur : <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise de Django REST framework, React front-end et Postgre SQL (Base de données) (3 points) • Maitrise du langage PHP, Laravel et du SGBD Postgre SQL (3 points) • Expérience dans des missions de développement de grand volume (3 points) • Expérience Administration Linux Ubuntu Server (3 points) • Expérience dans la formation aux utilisateurs finaux et administrateurs (3 points) 	15	
	Développeur : Entre 10 et 15 ans d'expérience (2.5 points) Plus et 15 ans et plus (5 points)	5	
	Développeur : <ul style="list-style-type: none"> • Maitrise de Django REST framework, React front-end et Postgre SQL (Base de données) (3 points) • Maitrise du langage PHP, Laravel et du SGBD Postgre SQL (3 points) • Expérience dans des missions de développement de grand volume (3 points) • Expérience Administration Linux Ubuntu Server (3 points) • Expérience dans la formation aux utilisateurs finaux et administrateurs (3 points) 	15	
Chronogramme de l'intervention	Ordonnancement des tâches, réalisme dans la succession ou concomitance	15	35
	Niveau de précisions (sous-tâches, délais en mois, semaines ou mois)	10	
	Réalisme du chronogramme en termes de délais	10	

Evaluation des offres Financières (20 points)

Dans le cadre de la seconde étape, seules les soumissions financières des soumissionnaires ayant obtenu la note technique minimale de 56 points sur 80 seront ouvertes aux fins d'évaluation, de comparaison et d'examen. Les enveloppes de soumission financière correspondant aux soumissions n'ayant pas obtenu la note technique minimale ne seront pas prises en considération.

L'indice de prix de l'offre économiquement la moins chère recevra un score financier (SF) de 30 points.

Le score financier (SF) des autres offres sera calculé selon la formule suivante :

Notation de la Soumission Financière (SF) :

Notation de la SF = (prix offert le plus bas / prix de la soumission examinée) x 30

a) Evaluation globale

La note globale sera basée sur une combinaison de la note technique et de la note financière des soumissionnaires techniquement qualifiés. La formule de notation des soumissions sera la suivante :

Note combinée Totale :

Notation Totale de la Soumission = (70% Notation de la ST) + (30% Notation de la SF)

10. Gestion de la consultation

Le bureau travaillera sous la supervision directe de l'équipe Education et du Spécialiste ICT de l'UNICEF qui seront les responsables de la validation de son travail et en étroite collaboration avec le CNTE du Ministère de l'Education.

Le Chef de la section Education étant responsable de la validation en dernier ressort des livrables permettant de procéder au paiement.